

N° 36/9.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 660'000.00, SOIT DE CHF 180'000.00 EN 2008, CHF 270'000.00 EN 2009 ET DE CHF 210'000.00 EN 2010 POUR LE REMPLACEMENT DES VEHICULES DE LA DIRECTION INFRASTRUCTURES ET ENERGIES (IE) AINSI QUE POUR UN VEHICULE DU CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE), DIRECTION JEUNESSE ET SECURITE SOCIALE (JSS)



Direction des infrastructures et énergies

Direction de la jeunesse et sécurité sociale

Annexe : tableau récapitulatif des véhicules de la Direction IE

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 septembre 2008.

Première séance de commission : mercredi 10 septembre 2008, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
	2.1 Parc actuel, véhicules IE	3
	2.2 Parc actuel, véhicule CVE	4
	2.3 Nouveau véhicule, balayeuse urbaine	4
3	ASPECT FINANCIER.....	5
4	CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION.....	5
5	CONCLUSION.....	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La Direction IE dispose d'un parc de véhicules varié lui permettant d'accomplir les tâches qui lui sont dévolues. Plusieurs d'entre eux sont arrivés ou arrivent au terme de leur vie d'utilisation et les frais engendrés pour leur entretien justifient pleinement leur remplacement et les montants nécessaires sont portés au plan des investissements communaux. Ce préavis suit dans la droite ligne ceux présentés en 1999 et 2004 pour le remplacement des véhicules IE qui prévoyaient un échelonnement dans le temps des acquisitions, tout en gardant une vision d'ensemble. Il a essentiellement pour objectif de regrouper les besoins afin de présenter au Conseil communal une demande environ tous les quatre à cinq ans.

Ce préavis comprend également le remplacement d'un véhicule pour le Centre de vie infantine (CVE), rattaché à la Direction Jeunesse, sécurité sociale (JSS) afin de grouper les demandes entre les services.

2 ASPECT TECHNIQUE

Considérant l'évolution des tâches à accomplir par la Direction IE au cours des années, il a été étudié non pas le remplacement d'un véhicule par un autre de même catégorie, mais nous avons procédé à une analyse globale des besoins afin de rationaliser le parc, ceci afin d'obtenir des conditions optimales et aux coûts les plus faibles. Par conséquent, le présent préavis a pour objet de proposer le remplacement échelonné des véhicules concernés, ceci jusqu'à la fin de l'an 2010. L'objectif est également de les remplacer chaque fois que possible par des véhicules fonctionnant au gaz naturel. Cette même option a été retenue concernant le remplacement du véhicule du CVE. Ce dernier (Renault Master 14 places) est utilisé quotidiennement et de manière intensive pour des petits trajets (transport des enfants entre les différents collèges (9) et les sites du parascolaire), ainsi que pour des trajets plus longs, lors des activités du mercredi et vendredi après-midi. Nous tenons à souligner ici que nous effectuons également des trajets à pied lorsque les distances sont suffisamment courtes entre les collèges et le lieu d'accueil.

Un tableau récapitulatif d'acquisition des véhicules des Directions IE et JSS est annexé à ce préavis.

2.1 Parc actuel, véhicules IE

Seuls les véhicules devant être remplacés entre 2008 et 2010 font l'objet de ce préavis. Notre expérience nous permet d'affirmer que le type des véhicules utilisés à ce jour permettent de remplir les tâches dévolues à la Direction IE. Toutefois, le véhicule de piquet voirie ne sera plus une fourgonnette monospace, mais une fourgonnette-pont, permettant ainsi une plus grande polyvalence d'utilisation.

A noter que le véhicule des Services industriels présente actuellement des signes de fatigue avancée au niveau de sa carburation et de sa mécanique, car il parcourt de nombreux kilomètres en site urbain. Vu son état, nous souhaitons déjà le remplacer à la fin de l'année 2008.

2.2 Parc actuel, véhicule CVE

Le bus Renault Master de 14 places date de près de 13 ans (1^{re} mise en circulation le 01.09.1995). Les frais d'entretien ne sont plus en rapport avec la valeur vénale du véhicule (changement des freins en 2008 par exemple) et deviennent disproportionnés.

Ce véhicule doit, en raison de son âge, passer une expertise chaque année. La prochaine expertise du Service des automobiles et de la navigation (SAN) aura lieu en 2009, la précédente ayant eu lieu en février 2008. Un début de rouille est constaté, mais ne présente actuellement pas un risque majeur. Toutefois, ce problème ne fera qu'augmenter au fil des années et nécessitera un jour ou l'autre également des frais importants.

Au vu de ce qui précède, la Direction JSS estime que ce véhicule, servant au transport des écoliers, devrait faire l'objet d'un renouvellement durant l'année 2009. Etant donné l'augmentation du nombre de places d'accueil du parascolaire (+ 24 en 2007 et + 18 en 2008), un bus de 17 places, y compris le conducteur, soit le maximum possible avec un permis de conduire D1 ou le permis bleu avant 2003 serait choisi.

2.3 Nouveau véhicule, balayeuse urbaine

Beaucoup d'emballages de boissons, des boîtes de repas «à l'emporter», de mégots de cigarettes et des autres déchets finissent par terre au lieu d'aller à la poubelle. Ce phénomène, désigné sous le nom de «littering», augmente considérablement. Malheureusement, notre Ville n'est pas épargnée. Cela provient notamment du fait du changement d'habitude de consommation de la population et de l'interdiction de fumer à l'intérieur de la plupart des bâtiments.

Mise à part la sensibilisation, les diverses études menées à ce sujet démontrent clairement que pour faire face à ce problème, la meilleure solution réside en l'adaptation des moyens techniques à disposition de la Voirie et des équipes de nettoyage.

Après plusieurs tests et réflexions, nous sommes arrivés à la conclusion que l'acquisition en 2009 d'une petite balayeuse urbaine se présente comme être le moyen technique le plus efficace. Du fait de sa maniabilité et de sa conception adaptée pour être engagée sur les trottoirs et des endroits particulièrement exigus, celle-ci sera complémentaire à la balayeuse que nous possédons actuellement.

3 ASPECT FINANCIER

Acquisitions selon propositions de ce préavis

Services techniques	Fourgonnette/monospace	2010	CHF	40'000.00
Services industriels	Fourgonnette/monospace	2008	CHF	40'000.00
	Fourgonnette/monospace	2010	CHF	40'000.00
Voirie	Fourgonnette avec pont/lift	2008	CHF	90'000.00
	Fourgonnette-pont	2008	CHF	50'000.00
	Véhicule porte-outils	2009	CHF	130'000.00
	Balayeuse de ville	2009	CHF	80'000.00
	Fourgonnette avec pont/lift	2010	CHF	90'000.00
	Fourgonnette/monospace	2010	CHF	40'000.00
CVE	Bus de transport	2009	CHF	<u>60'000.00</u>
Total			CHF	<u>660'000.00</u>

Les véhicules ayant un taux d'usure important en raison de la forte sollicitation qu'ils subissent (engagement élevé même si taux de kilométrage faible), une éventuelle reprise est faible et a été prise en considération dans les montants annoncés (déjà déduite).

Un montant de CHF 1'000'000.00, remplacement véhicules, crédit cadre, est porté au plan des investissements 2008 de la Direction IE et de CHF 60'000.00, remplacement véhicule CVE, est porté au plan des investissements 2009 pour la Direction JSS.

4 CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires. Au contraire, le remplacement des véhicules permettra une économie sur les frais d'entretien.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 660'000.00, soit
 - CHF 180'000.00 en 2008
 - CHF 270'000.00 en 2009
 - CHF 210'000.00 en 2010pour le remplacement des véhicules des Directions IE et JSS;
2. de dire que le montant de CHF 180'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009, que le montant de CHF 270'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 54'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010 et que le montant de CHF 210'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 42'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2008.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella